

RFC 3912 : WHOIS Protocol Specification

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 3 Octobre 2004. Dernière mise à jour le 8 Décembre 2009

Date de publication du RFC : Septembre 2004

<http://www.bortzmeyer.org/3912.html>

Un RFC très attendu que ce 3912. Non pas par ce qu'il apporte une révolution technologique mais parce qu'il est le premier à réussir à remplacer le très vieux RFC 954¹, qui spécifiait le protocole whois.

Le RFC 954, qui décrit le désormais célèbre protocole whois, souffrait de nombreux défauts. Celui que résoud le RFC 3912 était le mélange, dans le même texte, de la description technique d'un protocole et de la politique d'utilisation. Le RFC 954, méprisant toute considération de vie privée, rendait obligatoire le fait d'avoir un serveur whois et de publier au monde entier les noms et adresses des titulaires de noms de domaine.

Tout le monde était d'accord pour trouver ce mélange des genres intolérable mais il a fallu du temps, l'obstination de Leslie Daigle (et son poste à l'IAB) pour publier le nouveau RFC.

Le RFC 3912 ne garde donc que la description technique du protocole et supprime toute référence politique. Il est donc reconnu officiellement par l'IETF qu'un registre est libre de définir sa politique de protection des données personnelles. Espérons que cela fera taire les éradicateurs de `rfc-ignorant.org` qui mettaient en liste noire tous les TLD sans serveur whois !

Le protocole whois est trivial : le client se connecte sur le port 43 du serveur, envoie une ligne qui contient la question (par exemple `bortzmeyer.org`) et reçoit la réponse sous forme de texte (dont la syntaxe n'est pas spécifiée).

Une mise en œuvre presque complète (n'y manque que la sélection du nom du serveur) en Go prend soixante lignes (en ligne sur <http://www.bortzmeyer.org/files/whois.go>).

De nombreuses tentatives ont été faites pour remplacer l'antédiluvien protocole whois, la plus récente étant IRIS, dans le RFC 3981. Aucune n'a réussi, le vieux dinosaure reste indéchrochable.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <http://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <http://www.ietf.org/rfc/rfc954.txt>